

# Accusé de réception

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA CRAU

N° de SIREN: 200002087

Numéro Acte de la collectivité locale: 2222

Objet acte: Animation du projet agro-environnemental et climatique en partenariat avec le Comité de

foin de Crau

Nature de l'acte: Délibérations Matière: 8.8-Environnement

Identifiant Acte: 013-200002087-20221212-2222-DE

# **Rapport d'erreur(s):**



# Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°22/22

<u>Objet de la délibération</u>: Proposition de partenariat avec le Comité de Foin de Crau pour l'animation du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) 2023-2027, dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau

L'an deux mille vingt-deux
et le douze décembre
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

# Étaient présents :

#### Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.

Suppléants à voix délibérative présents en même temps que leurs titulaires : (voix non comptabilisées)

Madame Jacqueline HERVY-BALAND, Madame Aline CIANFARANI

## > Procuration:

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL de Monsieur Michel PERONNET à Monsieur Philippe TROUSSIER de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marie-France SOURD de Monsieur Xavier DUFOUR à Madame Monique ARAVECCHIA de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

#### Membres à voix consultative :

néant



Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents : 16

Membres à voix délibératives présents exprimés: 14

Procurations: 6

Membres à voix délibérative (présents exprimés +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Pierre RAVIOL

Rapporteur: Mme Céline TRAMONTIN

Depuis mars 2022, le SYMCRAU est animateur des sites Natura 2000 de la Crau. Il s'agit de la zone spéciale de conservation n°FR9301595 « Crau centrale - Crau sèche » et de la zone de protection spéciale n°FR9310064 « Crau ».

Les sites Natura 2000 de la Crau ont été désignés en grande partie pour valoriser et préserver ses habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (coussouls, prairies de foin de Crau, Coustière et zones humides) et leurs cortèges d'espèces. Plus de 50% de la surface des sites Natura 2000 de Crau est agricole. La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie par les pratiques agricoles traditionnelles qui sont en partie soutenues par les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

L'ouverture des MAEC sur un territoire est conditionnée par l'élaboration d'un Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC). Sur le territoire craven, la zone d'action prioritaire relative à l'enjeu biodiversité proposée pour la mise en œuvre des MAEC localisées est constituée des sites Natura 2000 de la Crau. Il en résulte que le périmètre du PAEC de la Crau (de plus de 50 000 ha) couvre la quasi-totalité des sites Natura 2000 de la Crau (de plus de 43 000 ha).

L'animation du PAEC est opérée depuis plusieurs années par le Comité de Foin de Crau. Pour sa candidature à l'animation du PAEC 2023-2027, le Comité de Foin de Crau a souhaité se munir de partenaires : le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN), la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le SYMCRAU. C'est tout naturellement que le SYMCRAU, en tant qu'animateur des sites Natura 2000 de la Crau, souhaite s'associer au partenariat.

#### Le SYMCRAU propose de s'engager notamment dans :

- L'animation du PAEC à travers les réunions publiques auprès des agriculteurs
- La formation le cas échéant
- La réalisation de 20 diagnostics et de plans de gestion correspondant aux 3 MAEC suivantes (parmi les 16 proposées dans le PAEC) :

PA\_CR01\_F001 : MAEC Biodiversité – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Fossés (5)

PA CR01 HE05: MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides (5)

PA\_CR01\_HE06 : MAEC Biodiversité – Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage (10)



La participation du SYMCRAU dans le PAEC 2023-2027 se réalisera dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau. L'animatrice Natura 2000 passera un maximum théorique de 35 jours sur la mission PAEC en 2023, valeur qui pourra être réévaluée annuellement lors de la réunion de cadrage préanimation avec les services de l'Etat.

# Le Comité:

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

APPROUVE la demande de partenariat avec le Comité de Foin de Crau pour l'animation du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) 2023-2027, dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 de la Crau,

AUTORISE la Présidente à signer les pièces à intervenir,

AINSI fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du SYMCRAU,

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

